



Livret d'accueil

Mon entrée à l'école maternelle

École de l'Ombrée

Parc des Perreyeux

49520 OMBRÉE D'ANJOU



Téléphone : 02.41.61.50.30

Mail : ce.0491659m@ac-nantes.fr

Bienvenue

Votre enfant entre à l'école de l'Ombrée
pour sa première année de
scolarisation.

N'hésitez pas à feuilleter ce livret avec lui
afin de le familiariser avec les lieux et les
activités qu'il découvrira petit à petit.

Avant la rentrée, parlez-lui de l'école.
Rappelez-lui ce qu'il a vu lors sa visite.

Je me tiens à votre disposition, pour tout
renseignement, pour toute information,
pour toute visite complémentaire.

La directrice, Nausicaa Duhamel

Organisation de la scolarité de votre enfant

Depuis septembre 2019, la scolarisation des enfants de 3 ans est obligatoire.

L'école maternelle se déroule sur 4 ans : Toute Petite Section (pas obligatoire) → Petite Section → Moyenne Section → Grande Section.

Ensuite, votre enfant entre à l'école élémentaire qui se déroule sur 5 ans : CP → CE1 → CE2 → CM → CM2.

Les enseignements se déroulent sur une durée de 24 heures hebdomadaires réparties sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), 36 semaines par an.

L'entrée à l'école maternelle

Votre enfant a déjà beaucoup appris avec vous. A l'école, il apprendra d'autres choses en jouant avec ses camarades, en manipulant, en découvrant et expérimentant de nombreuses activités variées.

En inscrivant votre enfant à l'école maternelle, vous vous engagez à une fréquentation régulière. Cette régularité est importante pour son adaptation au rythme de l'école et pour ses apprentissages.

Pendant la journée, il va travailler avec une maîtresse ou un maître et une ATSEM (Agent Territorial spécialisé des Ecoles Maternelles).

C'est la Mairie de Combrée qui est chargée des inscriptions. Les enfants vivant sur la commune sont prioritaires pour être accueillis à l'école de l'Ombrée

Prenez rendez-vous auprès du secrétariat au 02-41-94-22-54 pour finaliser l'inscription. Pensez à vous munir :

- du livret de famille
- du carnet de santé
- d'un justificatif de domicile

Ensuite, prenez rendez-vous auprès de la directrice afin de visiter les locaux et vous informer de l'organisation de l'école.

N'hésitez pas à poser les questions afin de vous familiariser avec cette nouvelle organisation que votre enfant va apprendre à connaître.

Les documents à prévoir pour l'entrée à l'école

1) La fiche de renseignements :

Cette fiche vous sera remise à la rentrée : rapportez-la rapidement complétée ou modifiée et signée. Précisez bien les personnes qui sont autorisées à venir chercher votre enfant. Pensez également à nous signaler tout changement en cours d'année.

Tous les renseignements fournis resteront confidentiels.

2) La fiche d'urgence :

Cette fiche vous sera remise à la rentrée (ou adressée par mail) : rapportez-la rapidement complétée et signée.

Mentionnez bien les problèmes de santé de votre enfant. En cas d'allergie (alimentaire ou autre), de prise de médicaments (Ventoline...), un PAI (Projet d'Accueil Personnalisé) doit être établi avec le médecin scolaire.

3) L'attestation d'assurance :

Il est important que votre enfant soit assuré. Il doit être couvert pour les dommages dont il serait l'auteur (**responsabilité civile**) mais également pour les dommages dont il serait victime, s'il se blesse seul (**individuelle accident**). **L'assurance est obligatoire pour toutes les sorties.** Vous pouvez choisir des assurances scolaires mais vous pouvez aussi vous assurer auprès de votre assureur habituel (assurance habitation).

4) L'inscription aux services municipaux : garderie - cantine - accueil du mercredi :

- La garderie périscolaire est ouverte de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 18h30. Les enfants sont encadrés par des animatrices qui font partie du personnel communal.
- La cantine propose des repas cuisinés sur place par un cuisinier professionnel. Les enfants sont encadrés par du personnel communal.
- Un centre aéré est à votre disposition le mercredi durant la période scolaire. Veuillez-vous rapprocher de la Mairie pour plus d'informations ainsi que pour les inscriptions.

5) L'inscription pour le transport scolaire : Les inscriptions se font auprès d'Aléop (consultez le site aleop.paysdelaloire.fr)

Les petites choses indispensables

Chaque jour, les enfants feront des activités physiques dans une salle spécifique ou à l'extérieur. Par sécurité et confort pour votre enfant, il faut des chaussures qui tiennent bien aux pieds.

Habillez votre enfant avec **des vêtements simples**, faciles à enfiler pour favoriser son autonomie (par exemple pour **aller aux toilettes sans aide**).

Évitez les salopettes, les ceintures, les lacets....

Pensez à marquer les affaires de votre enfant.

Même si votre enfant est propre, **veuillez apporter et laisser des vêtements de rechange** (culotte/slip, pantalon, haut, chaussettes) dans son cartable toute l'année. Si nous devons vous prêter des vêtements, pensez à nous les rapporter propres rapidement. Au début de l'année, votre enfant peut apporter sa peluche préférée (son « doudou », son « ninnin ») pour se rassurer. Par contre, veillez à ce que votre enfant n'amène pas de bijoux, bonbons, gâteaux, biberons, petites voitures et autres jouets. La tétine est tolérée au moment de la sieste mais il est bien que l'enfant s'en détache petit à petit par mesure d'hygiène et pour favoriser le langage.

Pour réussir la rentrée de votre enfant

Avant la rentrée, parlez-lui de l'école. Rappelez-lui ce qu'il a vu lors de la visite. Feuillotez ce livret d'accueil, commentez les photos pour qu'il comprenne ce qu'il va faire ou découvrir.

Les premiers jours d'école, si vous le pouvez, votre présence en classe, en début d'accueil, peut aider votre enfant à s'adapter. Ensuite, acceptez les petites et grosses larmes.

Les larmes sont l'expression normale de l'émotion, de l'angoisse de la séparation. Dès que l'enfant se met à jouer, il s'arrête de pleurer.

Lorsque vous partez, précisez-lui qui viendra le chercher.

Chaque enfant s'adapte à l'école à son rythme. Faites-lui confiance pour lui permettre d'aller vers les autres.

Galerie de photographies



Nausicaa, la directrice



Laurence et Anne, enseignantes de maternelle



Denise, Isabelle et Catherine, les ATSEM

L'entrée de l'école
maternelle



Hall d'accueil



Le couloir



Les sanitaires



Le dortoir



La bibliothèque



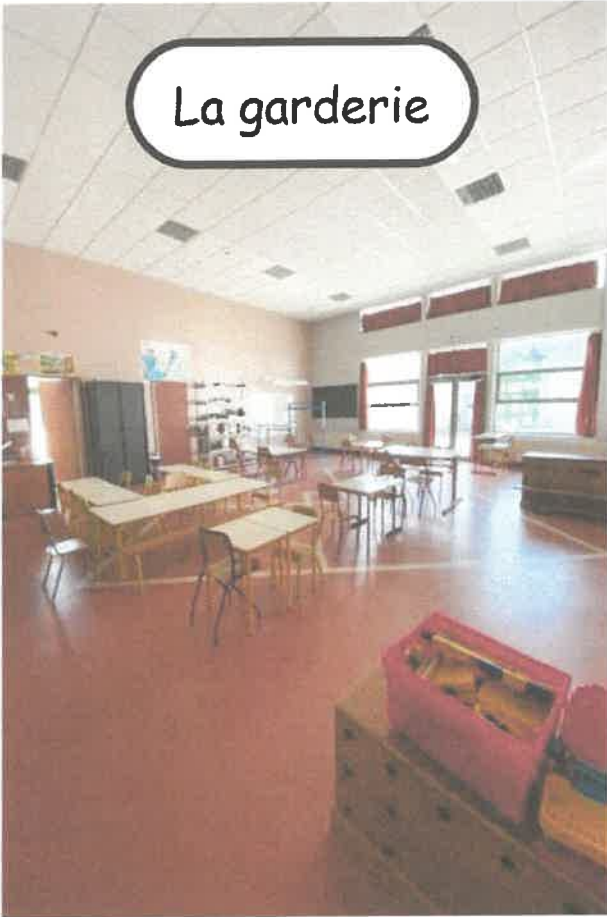
Classe des TPS-PS



Classe des MS-GS



La garderie



La cantine



La salle d'art



La cour de récréation



La salle de motricité



L'école au quotidien

Pour que l'enfant soit prêt pour sa matinée d'école :

- donnez-lui un petit-déjeuner
- respectez autant que possible un rythme de vie régulier (repas, sommeil aux mêmes heures chaque jour).

Chaque jour, lorsqu'il arrive à l'école, proposez-lui d'aller aux toilettes avant de rentrer en classe et aidez-le à se laver et sécher les mains.

Les petites maladies sont fréquentes en début de scolarisation. L'école n'accueille pas les enfants malades car un enfant malade est souvent un enfant contagieux qui peut contaminer les autres élèves. Prévoyez une solution pour le faire garder en cas de besoin.

Si votre enfant est absent, n'oubliez pas d'appeler l'école pour nous prévenir (répondeur si nécessaire).

La propreté :

Les élèves de TPS doivent impérativement être propres à leur entrée en maternelle. Si ce n'est pas le cas, ils ne pourront pas être inscrits.

En revanche, nous avons l'obligation de scolariser les enfants dès leurs 3 ans (âge au cours de l'année civile) quelque soit leur propreté. **Nous vous remercions par avance de faire le maximum pour encourager votre enfant à être propre avant son entrée à l'école.**

Vérifiez régulièrement la tête de votre enfant. Si vous remarquez des poux ou des lentes, traitez-le au plus vite ; n'oubliez pas ses vêtements, les peluches, la literie, le canapé, les sièges de voiture...

Prévenez la maîtresse pour que les autres familles soient informées.

Les horaires de l'école

A l'ouverture du portail, conduisez votre enfant :

- Directement dans sa classe, le matin entre 8h35 et 8h45

-A l'entrée de l'école, l'après-midi entre 13h20 et 13h30

Après 8h45 et 13h30, la porte est fermée à clef.

A l'entrée comme pour la sortie, soyez ponctuels pour l'organisation de la classe et pour votre enfant ! Des larmes et des angoisses seront ainsi évitées.

Aménagement du temps scolaire :

Le décret n° 2019-826 du 2 août 2019 relatif aux modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle permet à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Segré d'autoriser un aménagement du temps de présence sur l'école des enfants scolarisés en PS.

Ce sont les personnes responsables de l'enfant qui doivent en faire la demande si elles jugent qu'il y a nécessité d'une adaptation progressive au rythme de vie à l'école maternelle de certains jeunes enfants. Elles feront part de leur demande à la directrice dès la rentrée scolaire.

L'aménagement ne pourra porter que sur les heures de classe de l'après-midi et les modalités de cet aménagement prendront en compte le fonctionnement général de l'école, notamment les horaires d'entrée et de sortie des classes.

Au moment de la sortie, les petits s'angoissent vite lorsqu'ils voient les autres partir avec leurs parents. Nous vous conseillons de venir chercher les plus petits avant les aînés (surtout en début d'année).

Que va faire et apprendre votre enfant à l'école maternelle ?

Depuis la rentrée 2015, le programme d'enseignement en école maternelle se décline en 5 domaines d'apprentissage :

1. Mobiliser le langage oral et écrit
2. Agir, exprimer et comprendre à travers l'activité physique
3. Agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités artistiques (dessin, peinture, musique...)
4. Construire les premiers outils pour apprendre à structurer sa pensée (formes et grandeurs, nombres...)
5. Explorer le monde (monde du vivant, temps et espace)

S'approprier le langage

Cet apprentissage est au cœur de la maternelle. Votre écolier va apprendre à s'exprimer, comprendre sa propre pensée et celles de ses petits camarades.

- Il apprend à entrer en relation par le langage plutôt qu'avec le corps.
- Il compose des petites phrases avec le pronom «je », énonce les objets du quotidien, les couleurs, les formes et les petits mots de politesse.
- Il mémorise des comptines faciles.
- Il peut suivre une consigne : « Entoure les animaux en bleu...»
- Il écoute une histoire en silence et répond à quelques questions. Il essaie déjà de la reformuler...

Découvrir l'écrit

Votre petit écolier va découvrir les gestes de l'écriture, mais aussi que les sons sont reliés à des mots...

- Il apprend à découvrir les livres comme des objets de culture.
- Il écoute des histoires qui lui donneront le goût de la lecture.
- Il reconnaît son prénom en capitales au-dessus du porte manteau.
- Il est aussi capable de tracer des lignes.

Les mathématiques

- Dans les nouveaux programmes, les enfants de maternelle vont apprendre les bases de la numération, les formes et les grandeurs.

Vivre en groupe

Votre enfant va apprendre à vivre en groupe, à en comprendre les règles et à y répondre par des comportements adaptés. Au fil des années, il va trouver sa place dans l'école et y être heureux !

- Il enregistre les règles de politesse, apprend à respecter le matériel.
- Il doit maîtriser ses émotions de mieux en mieux. Mieux vaut demander de l'aide que de pleurer ! Il apprend à coopérer, à partager ses jouets ainsi que sa maîtresse avec les petits copains !
- Il apprend à reformuler ce qu'il a fait, à dire ce qu'il a appris.

Agir et s'exprimer avec son corps

Tous les jours, votre petit écolier consacre 30 à 40 minutes à une activité physique. Cet éveil corporel développe sa motricité mais aussi ses capacités sensorielles et une intelligence spatiale et motrice.

- Il apprend à courir, mais aussi sauter, lancer, marcher à cloche pied et se déplacer dans l'espace en suivant les consignes.
- A travers les jeux de ronde et des petits parcours, il va de mieux en mieux mesurer les distances et contourner les obstacles.
- Il développe son goût de l'effort.

Découvrir le monde

Observer ce qui l'entoure, se repérer dans le temps et l'espace, compter, classer, mais aussi raisonner : tout un programme !

- Crayon, table... il apprend à nommer et à se servir des objets du quotidien.
- En confectionnant des gâteaux, il compare les goûts des ingrédients : le sucre, le sel, la farine ... ; il apprend à mélanger. · Il reconnaît ce qui est froid, chaud, dur...
- Nombreuses sont les activités où il apprend à compter et à classer.
- Il nomme les différentes parties du corps, apprend à appliquer les règles d'hygiène, comme se laver les mains.
- Il observe les plantes et les animaux, le cycle des saisons.

Percevoir, imaginer, sentir

Objectif à la fin de la maternelle : à travers les arts visuels et la musique, votre enfant va se sensibiliser à l'art. Il aigüise sa curiosité pour s'exprimer de façon plus personnelle.

- Il découvre des outils et des matières pour s'exercer à produire des effets avec des pastels gras, la peinture, le papier collé...
- Il façonne des objets avec la pâte à modeler. Il joue avec les sons, chante, explore sa voix, s'initie au rythme.

A l'école, votre enfant va grandir et apprendre avec les autres tout en devenant de plus en plus autonome et en se construisant en tant qu'individu.

Tous ces apprentissages s'inscrivent dans les programmes nationaux de l'école primaire de la TPS au CM2.

Source d'informations supplémentaires

Le Ministère de l'Éducation Nationale met à disposition des familles « **La mallette des Parents** ». C'est un espace de conseils, ressources et outils pour mieux comprendre les enjeux de l'école.

Cet espace est accessible en cliquant sur le lien suivant :

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>